



Questionnaire concernant les élections communales 2014.

Commune de Gometz le Châtel

Liste « Ensemble à Gometz le Châtel »

Site : www.ensembleagometz.fr

1. Environnement

1.1 Votre programme fait référence à la **protection de l'environnement**, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant? Quels sont-ils ?

Nous voulons activement protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie.

Pour cela, au-delà des lois et réglementations, nous inscrirons tous nos choix et actions dans le cadre du nouveau SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Île-de-France) adopté fin 2013 qui attribue clairement à notre commune un rôle de « poumon vert » avec pour objectifs d'assurer et renforcer la continuité des liaisons vertes (entre les deux fronts urbains de Chevry et Les Ulis), d'optimiser l'espace urbanisé existant et de maintenir les coulées vertes et bleues.

De plus, nous nous inscrirons activement dans la dynamique du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et utiliserons notre statut de commune associée pour bénéficier des aides techniques et financières dans l'aménagement de notre territoire ainsi que d'initiatives pédagogiques et d'animation.

Notre commune possède un patrimoine naturel important et reconnu (bois, terres agricoles, sources, zones humides, mares, ruisseaux) qu'il faut mettre en valeur, préserver et gérer pour qu'ils gardent et même retrouvent leur fonction naturelle.

Nos actions concrètes consisteront à (extraits de notre programme) :

Les espaces naturels

Leur sauvegarde est un acte majeur de l'action à mener progressivement.

- *Protéger et renforcer les continuités naturelles (forêts, coulée verte, rivières, protection de la biodiversité) conformément au SDRIF (Schéma Directeur Régional de l'Île-de-France).*
- *Préserver les bois, prairies, champs (fermes incluses).*
- *Privilégier l'agriculture de proximité.*
- *Retrouver la continuité de la coulée verte.*

Les espaces verts

Actions complémentaires et volontaires en harmonie avec les espaces naturels.

- *Augmenter les aménagements végétaux des voies communales : haies d'arbustes vivaces, arbres fruitiers, fleurs vivaces, arbres rustiques.*

La gestion de l'eau

Traiter et prévenir les problèmes de gestion des eaux (de pluie, de ruissellement et usées).

La situation de la commune est dégradée depuis de nombreuses années, les réseaux sont vétustes et sous dimensionnés. La situation s'aggrave avec l'augmentation de l'urbanisation sans mesures correctrices ni de compensation. Il est urgent de suivre les lois, réglementations et préconisations, de prendre en compte les risques inondations pour Gometz le Châtel et les communes en aval, de préserver la qualité des eaux et protéger les zones humides.

1.2 Risques environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?

Pour lutter contre le risque d'inondations et de pollution des eaux à Gometz le Châtel il est nécessaire et urgent de renforcer les actions communales pour une meilleure gestion de l'eau.

La priorité sera de réexaminer en détail les diagnostics établis par les organismes qualifiés le SAGE, le Schéma Directeur d'Assainissement, la Lyonnaise des Eaux, l'avis émis par le préfet, par VYF ainsi que les alertes soumises par des habitants afin de mesurer en quoi les actions planifiées permettent d'améliorer significativement la situation dans la commune à court et moyen terme en fonction des enjeux.

Le cas échéant nous chercherons à entreprendre des actions correctives plus volontaristes et si possible à demander un avenant au contrat de bassin pour notre commune.

Il s'agit d'améliorer les réseaux d'assainissement et d'eaux météoriques à partir d'une réflexion globale, prenant en considération sérieusement les risques et de décider d'une planification plus ambitieuse et volontariste qu'aujourd'hui. La planification à court, moyen et long terme sera révisée à partir des diagnostics produits par les organismes experts.

Plus généralement nous voulons :

- *améliorer les réseaux (eaux usées et eaux de pluie) existants de manière plus active et accélérée dans le temps*
- *entretenir les bassins de rétention (Baratage, Haut des Vignes, Delâchés, Armand)*
- *développer la retenue à la parcelle et dans les aménagements collectifs (parkings par ex)*
- *faire une mesure d'impact hydraulique systématique pour tout projet d'aménagement (collectif ou individuel)*
- *suivre et contrôler les volumes et les quantités d'eaux de ruissellement (souvent polluées).*
- *valoriser et protéger les zones humides.*
- *sensibiliser les habitants et les scolaires à la gestion des eaux, à la protection des zones humides et à la biodiversité.*
- *s'engager activement dans l'aménagement du Rû d'Angoulême et la réhabilitation du bassin du Baratage.*
- *préserver, renaturer et entretenir les mares et rûs de Gometz (Frileuse, Angoulême, Bourbonnais et Vaularon)*

1.3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?

A court terme, les projets de constructions qui ont été initialisés par la municipalité devront répondre aux réserves du sous-préfet et au moratoire de la commune de Bures (aménagements des Delachés et constructions route neuve).

Dès que possible il sera nécessaire de mettre en conformité le PADD et le PLU aux normes des Directives, Loi et réglementations en vigueur, au SDRIF et au SAGE (Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Nous voulons une urbanisation maîtrisée, limitant le mitage, préservant les espaces naturels et les terres agricoles. Nous voulons maîtriser la forte croissance de la population (+47% en 20 ans) pour pouvoir l'accompagner des équipements et infrastructures nécessaires (notamment réseaux hydrauliques).

Nous n'engagerons pas de projets d'aménagement ou de constructions sans en avoir mesuré l'impact hydraulique et pris en compte les parades qui s'imposent.

Nous aurons dorénavant recours aux conseils du CAUE et du PNR.

Nous travaillerons en partenariat avec l'association VYF dont l'expertise et la connaissance intime des problématiques hydrauliques est reconnue.

Nous nous investirons dans une démarche participative et collective avec les communes du Bassin Versant et

2 . Eau potable

- Avez-vous des projets sur ce sujet ?

oui	non
-----	-----

- Si oui lesquels

Aujourd'hui la commune étant liée par contrat, la 1^{ère} responsabilité et préoccupation sera le suivi étroit du concessionnaire sur :

- *La qualité de l'eau distribuée*
- *Le contrôle de conformité des branchements et la prise en compte des mesures correctrices (il est primordial d'éviter toute pollution et de réduire les coûts de traitement liés aux eaux qui se rajoutent)*
- *Les services rendus*
- *Les coûts*
- *Les investissements garantissant l'avenir à court, moyen et long terme.*

Pour ce qui concerne le débat actuel sur la reprise en régie de la distribution de l'eau, à ce stade nous ne sommes pas en mesure d'avoir une position sur cette question.

Par contre, nous suivrons avec intérêt et attention la réflexion menée par les communes qui ont pris à bras le corps ce sujet et nous nous associerons aux choix avec les communes auxquelles nous sommes liés.

Les éléments de choix qui nous guideront seront l'intérêt général (équilibre qualité/coûts/pérennité). Ces sujets feront l'objet d'une information large auprès des habitants qui seront invités à donner leur avis.

-
- *L'utilisation de sulfate d'alumine (alun) pour purifier l'eau du robinet (floculation) est-elle selon vous un problème de santé public ? Pouvez-vous vous exprimer à ce sujet et faire vos propositions?*
 - *Si oui, imposerez-vous une autre technique pour notre ville.*

De nombreuses études ces 2 dernières décennies montrent que l'Aluminium, considéré jusqu'à présent comme inoffensif, peut être toxique pour les plantes, les animaux et les hommes. Cependant l'impact sur la santé humaine (notamment risque accru de démence type Alzheimer) reste encore difficile à évaluer (difficultés d'estimer et de quantifier le taux d'exposition à l'aluminium sur toute une vie, dans le cadre de pathologies plurifactorielles) et est source de nombreuses controverses. Dans la population générale, les apports en aluminium sont essentiellement alimentaires (contenu dans les aliments et leurs contenant comme les canettes, barquettes ... ainsi que dans les ustensiles de cuisine) et variables de l'ordre de 2,5 à 13 mg/jour suivant les régions et les habitudes alimentaires. La quantité d'aluminium apportée par l'eau de distribution (la réglementation exige un taux inférieur à 200 micro gr/litre) est de l'ordre de 0,2 mg/jour, soit 1/10^{ème} des apports journaliers.

La question de la technique de purification d'eau par floculation avec des sels d'aluminium ne semble pas relever, au vu des connaissances actuelles, d'une urgence en termes de santé environnementale, mais nous resterons attentifs à l'évolution des recherches dans le domaine (comme de toutes celles concernant la santé publique environnementale).

Nous veillerons à ce que le taux de concentration en aluminium dans l'eau de distribution de notre commune ne dépasse pas le seuil des 200 micro gr/litre, et nous questionnerons la Lyonnaise des Eaux sur la possibilité de mettre en place d'autres techniques de purification en évaluant les avantages, les inconvénients et leurs coûts.

Au sein de notre équipe deux personnes exercent une profession médicale et seront un atout pour analyser les études produites.

.....

3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie

Que proposez-vous concrètement

- pour gérer les arrivées et les envois des eaux de ruissellement de la commune ?
- pour les eaux de pluie ?

L'étanchéité et le calibrage des réseaux seront pris en compte à partir des diagnostics existants.

Les eaux de ruissellement venant des terres agricoles de la commune et de zones fortement urbanisées doivent faire l'objet de mesures de rétention, de gestion préventive et de contrôle de pollution.

La retenue à la parcelle sera prise en compte dans tous les espaces communaux et encouragée dans les espaces privés mais ne permettra pas de suffire aux risques liés aux particularités de la commune (terres argileuses et dénivelés importants).

Pour ce qui concerne la pollution des eaux des points de mesure réguliers sont à mettre en place avec mesures correctives à décider.

Il va falloir s'informer aussi, si l'élargissement du CD35 à 4 voies est confirmé, des mesures préventives qui sont à exiger.

.....

4. Zones de rétention et bassins réalisés

Quel est votre programme

- pour la mise en place dans les secteurs non pourvus

Il faudra donc, mais en s'appuyant sur des études à faire, prévoir d'augmenter les rétentions. Ces études seront lancées au plus tôt.

.....

- l'entretien régulier des bassins

Les conditions nécessaires d'entretien et de maintenance des ouvrages devraient être respectées par la commune.

Ces actions seront mises en place au plus tôt à partir des états des lieux disponibles. Si nécessaire les études seront complétées pour adapter les dispositifs de retenue voire chercher à en créer des supplémentaires. Tous les bassins de Gometz le Châtel sont concernés : entretien, déshuilage, mise aux normes des débits de fuite.

.....

- l'entretien régulier des berges des affluents de l'Yvette (Vaularon Angoulême, Bourbonnais, Frileuse).

L'entretien des espaces naturels n'a pas été une préoccupation dans la commune.

Les recommandations et la charte de VYF seront le cadre de référence tant pour les espaces publics sous responsabilité de la commune que pour les espaces privés à la charge des particuliers.

Information, sensibilisation, amélioration du cadre de vie et protection de l'environnement seront des motivations à animer par les élus et les employés communaux. Un suivi et des contrôles seront nécessaires néanmoins.

.....

5. Assainissement

5.1 - Des recherches de **conformités de branchements des eaux** ont été instituées sur la commune.

Cela vous semble*

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
XXX	XX			

* plusieurs réponses possibles

5.2 - Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, Eaux usées dans les eaux pluviales.

Quel sera votre programme de correction ?

.....

6. Contrôles et certifications

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci dessus ?

Les bassins et ouvrages existants sont délaissés ; ils seront surveillés régulièrement pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.

Un suivi de l'état des lieux en continu ainsi que le pilotage des actions entreprises et de leurs effets doit s'appuyer sur un ensemble d'indicateurs mesurés régulièrement (indicateurs de conformité aux règlements, indicateurs de volumes, de nature et de qualité des eaux, surveillance après orages,) Un certain nombre d'indicateurs ont été définis dans le cadre notamment du schéma directeur d'assainissement, du contrat de bassin et du contrat de distribution de l'eau.

Il s'agira de vérifier s'ils sont suffisamment complets et le cas échéant, les compléter.

Il s'agira de les mesurer, d'analyser et de rendre publics les résultats régulièrement.

Ils serviront aux divers contrôles de conformité, de qualité, de prestation de service, au pilotage des actions d'adaptation entreprises, d'alerte pour des situations non prévues.

Toutes ces données seront accessibles à tout organisme, association ou citoyen qui en fait la demande. (cf volonté de démocratie explicitée dans notre programme électoral).

.....

7. Travail collégial avec les Associations (dont V.Y.F.).

Quel est votre programme ?

Dans notre programme nous nous engageons à (engagements dans notre programme) :

Reconnaître les associations comme partenaires pour la réflexion sur la vie communale (expertise, force de proposition). Ce sera bien sûr le cas avec l'association VYF dont l'expérience, l'expertise et la contribution aux études comme aux choix de maîtrise d'ouvrage sont attestés et reconnus. Certains d'entre nous l'ont fait depuis plusieurs années lors des projets de modification du PLU mais à l'avenir nous voulons travailler de manière plus approfondie et systématique avec VYF en tant qu'élus en responsabilité et ayant pouvoir de décision

□ *Créer un conseil de vie locale permettant la rencontre directe des habitants, des élus, des associations avec les représentants des services publics ou avec des experts sur des thèmes d'intérêt général.*

Ce sera le cas sur les problématiques de la gestion des eaux.

Elus, nous inviterons dans ce cadre le SIAHVY et VYF entre autres partenaires pour informer, sensibiliser, responsabiliser, conseiller et expliquer les actions menées ou à mener aux habitants de la commune.

□ *Accorder un « bonus » aux associations favorisant les éco-actions lors de l'attribution des subventions annuelles aux associations. Les critères d'attribution ainsi que les montants accordés seront transparents et rendus publics.*

□ *Un droit à la parole dans le journal municipal et dans le site de la commune sera ouvert pour les associations (dont VYF même si l'association n'est pas domicilié à Gometz le Châtel) et les élus d'opposition.*

Outre son expertise et son éclairage pour les choix communaux, nous pensons que VYF peut nous aider à mieux informer et sensibiliser les habitants – cf paragraphe suivant n°8 -

.....

8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques. Stratégies.

Nous voulons informer et sensibiliser largement et régulièrement les habitants sur les aspects réglementaires mais bien au-delà sur les risques d'inondations et écologiques, la qualité des eaux (« l'eau c'est la vie »), les économies possibles (eau consommée et eaux de pluie), la gestion des milieux aquatiques et plus généralement la protection de l'environnement et de la biodiversité.

A titre d'exemple, nous voulons faire connaître la charte d'entretien faite par VYF, les moyens d'économie des eaux pluviales par les particuliers, les possibilités de récupération à la parcelle, ...

Pour cela tous les moyens possibles seront développés :

- *Bulletin municipal.*
- *Site internet de la commune.*
- *Un lieu d'accès à l'information aménagé en mairie : salle pour consulter des documents et pour consulter internet pour les habitants qui n'y ont pas accès.*
- *Panneaux informatifs et pédagogiques près des ouvrages (bassins) et rus.*
- *Conférence débat ?*
- *Exposition à la médiathèque ?*
- *Travail avec les écoles et/ou le centre de loisirs ?*

Particulièrement attachés à l'amélioration du cadre de vie et à la protection de l'environnement, nous envisageons de créer des événements participatifs qui pourraient prendre la forme d'animations « sur le terrain », par exemple promenades éducatives et/ou de petits chantiers de nettoyage ou renaturation des berges des rus du village.

Deux élus seront particulièrement responsables de ce domaine de la gestion des eaux et des risques environnementaux de manière à garantir redondance, sécurité de compétences et disponibilité permanentes. Le personnel communal sera formé si nécessaire.

Nous examinerons l'opportunité d'un exercice de simulation de risque inondation.

.....

V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.